L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & CO.
NO. 61, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS:

Deux piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année; des primes pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables de même pour deux mois; l'almanach devra être vendu pour toute l'année, lorsque l'almanach de Nouvelle-Orléans. Aucun autre journal à un dollar ne sera donné comme prime à un abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les almanachs qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé, même avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES. Une pastre par carré de chaque insertion pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré de DIX lignes ou moins.

BONNETTES pour les annonces. Les artisans et personnes ayant quelque chose de rebut, etc., les Banques, et personnes ayant quelque chose à vendre ou à acheter, ou changement d'associations et autres insertions publiques. Compagnies d'Assurances et banques à vapeur, $40. Les agents pour marques, brevets et brevets à vapeur, $40. Les agents pour marques, brevets et brevets à vapeur, $40. Les agents pour marques, brevets et brevets